Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251211-DELIB2025330-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2025-330	Nomenclature 7.10
Administration générale – Convention cadre Petites villes de demain – Convention d'opération de revitalisation du territoire pour la commune de Châteauneuf-du-Faou – Avenant 1	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
29	27	28

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le quatre décembre deux mille vingt cinq par voie électronique, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020, relative au règlement intérieur des instances et en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU,
Etaient présents : cf. liste en annexe
Martine QUEMERE a été nommée secrétaire de séance
Rapporteur : Bernard SALIOU

EXPOSE :

Dans le cadre du renouvellement des conventions ORT (Opération de Revitalisation de Territoire), qu'elles intègrent des programme ACV (Action cœur de ville), PVD (Petites villes de demain) ou non, il est nécessaire de procéder à la signature d'un avenant de prolongation.

À l'instar de tout contrat, ce renouvellement doit intervenir avant la date d'échéance de la convention en cours, faute de quoi une nouvelle convention devra être conclue.

Compte tenu de la prorogation du programme PVD jusqu'au 31 décembre 2026, les conventions ORT intégrées dans ce programme feront l'objet d'avenants conjoints. Ces avenants pourront prévoir une durée identique à celle du programme PVD (jusqu'au 31 décembre 2026) ou, le cas échéant, une durée plus longue pour l'ORT, afin d'assurer la finalisation du projet ORT. Il est donc recommandé d'engager dès à présent la procédure de renouvellement, afin que celui-ci intervienne avant l'échéance des conventions PVD fixée au 31 mars 2026.
En ce qui concerne la commune de Châteauneuf-du-Faou, il est proposé de proroger le volet ORT jusqu'au 31 décembre 2027 et d'y intégrer deux nouvelles fiches action.
Un avenant à la convention doit alors être signé par l'ensemble des signataires initiaux de la convention ORT (dont la CCHC). Cette signature se fera lors du prochain COPIL PVD qui doit normalement se tenir en début d'année 2026.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***a approuvé l'avenant 1 à la convention cadre Petites villes de demain, valant opération de revitalisation de territoire, pour :***
  - ✓ ***la proroger jusqu'au 31 décembre 2027,***
  - ✓ ***y intégrer 2 nouvelles fiches action ;***
- ***a autorisé le Président à signer ledit avenant et tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.***

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 11 décembre 2025.
Le Président,
Bernard SALIOU

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251211-DELIB2025330-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2025

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X			
Michèle LALLOUET	X			
Christian PERON	X			
Hélène LOLLIER		X		Pouvoir à Christian PERON
Bernard NOEL	X			
Claude JONCOUR	X			
Francis LE BAUT	X			
Joëlle LE BIHAN	X			
Michel LE SANN	X			
Franck STERVINOU		X		
Yvon COQUIL	X			
Jean-François SARREAU	X			
Annick BARRE	X			
Emmanuel LE ROY	X			
Michel LE ROUX	X			
Martine QUEMERE	X			
Marguerite BLEUZEN	X			
François MORVAN	X			
Jocelyne BOULC'H	X			
Denis SALAUN	X			
Stéphane GUILLOU	X			
Jean-Claude GOUIFFES	X			
Bernard SALIOU	X			
Eric BIZOUARN	X			
Guy CITERIN	X			
Nicole RIOU-CANEVET	X			
François LE CLECH	X			
Lenaïk JOURDREN	X			
Philippe ANSQUER	X			

Nombre de membres titulaires : 29
Nombre de membres présents : 27
Nombre de pouvoirs : 1

Était également présente :
Morgane ROBIC, assistante de direction